

NOUS RECRUTONS

**CHEF D 'EQUIPE H/F
SITE DE BOURNEZEAU**

 **Lays**
Création

La société 2 LAYS CREATION implanté sur 2 sites, le Boupère et Bournezeau, recrute :

1 Chef d'Equipe (H/F) en création en CDI.

Site Bournezeau - 85480

En collaboration avec les conducteurs de travaux, vous aurez notamment pour **missions** :

- Participer et contribuer aux travaux de structure du jardin (terrassment, VRD, maçonnerie, fontainerie et arrosage automatique ...), ainsi qu'aux travaux de finitions et d'espaces verts (mise en œuvre de terre végétale, préparation de sol, plantation et plaquage de gazon ...)
- Organiser et participer aux tâches avec votre équipe sur un chantier de création, d'aménagement paysager
- Organiser vos chantiers ou vos ateliers de travail
- Répartir les tâches et donner vos consignes, transmettre votre expérience et vos connaissances techniques à votre équipe.
- Réaliser vos suivis de chantier sur Excel
- Veillez à l'entretien, aux respects des véhicules, engins et installations de chantiers.
- Manager et dynamiser votre équipe
- Interpréter les plans et les documents d'exécution
- Contrôler les fournitures, la qualité des végétaux et transmettre les besoins en approvisionnement du chantier

Votre Profil :

Vous êtes diplômé(e) d'un BTS ou BAC PRO Aménagements Paysagers

- Vous justifiez obligatoirement de 2/3 années d'expérience sur un poste similaire
- En bon professionnel vous maîtrisez l'ensemble des techniques paysagère
- Doté du bon sens du détail, vous vous appuyez sur vos connaissances techniques en aménagement paysager, votre maîtrise des végétaux et de leur entretien, pour assurer une parfaite qualité de vos réalisations.
- Vous savez idéalement manipuler l'ensemble des engins de chantiers.

- Doté de qualité managériale, vous êtes rigoureux, organisé et faites preuve d'esprit d'équipe.

Conditions du poste :

- CDI 39 heures par semaine du lundi au vendredi (35h+heures sup)
- Rémunération : selon les compétences et l'expérience.
- Participation aux bénéfices
- Paniers repas et indemnités des frais de déplacements
- Prise en charge mutuelle à 60 %